

# LE BIEN VIVRE SE CULTIVE AU QUOTIDIEN

MAIRIE DE LA CHEVROLIÈRE

02 40 13 30 00 - mairie-lachevroliere.com



**AGENDA 21**  
La Chevrolière

## Lutte contre les nuisibles

La commune de La Chevrolière, aux côtés du réseau pour la santé du végétal «POLLENIZ», organise des actions afin de limiter la prolifération de la faune potentiellement nuisible à l'Homme, aux cultures, et aux végétaux.

### Les Chenilles processionnaires du chêne et du pin



**Une campagne de lutte collective va avoir lieu sur la commune.**

La chenille processionnaire est la larve d'un papillon de nuit qui, avec le réchauffement climatique, progresse sur le territoire.

Ces nuisibles entraînent : des **préjudices aux arbres** (affaiblissement et pertes de croissance, voire mort des arbres en cas de défoliation importante, préjudice esthétique), mais aussi des **problèmes de santé publique**. En effet, à certains stades de leur développement, les chenilles libèrent dans l'air une grande quantité de poils urticants qui peuvent être à l'origine de nombreuses réactions allergiques, parfois graves. Ces risques sont aussi élevés pour les animaux domestiques.

L'objectif de la lutte collective n'est pas d'éradiquer les chenilles, mais de limiter leur prolifération afin de diminuer les risques sanitaires et les dégâts aux arbres et peuplements forestiers.

Les pins se traitent à l'automne, les chênes de fin avril à mi juin. Il s'agit de traitement biologique, à base de bacille de Thuringes, sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Les particuliers qui souhaitent participer à cette campagne doivent **s'inscrire en mairie au 02 40 13 30 00 avant le 27 avril 2018 pour le chêne et avant le 1er septembre 2018 pour le pin**. Vous serez prévenu du passage du technicien dans la semaine qui précède l'intervention.

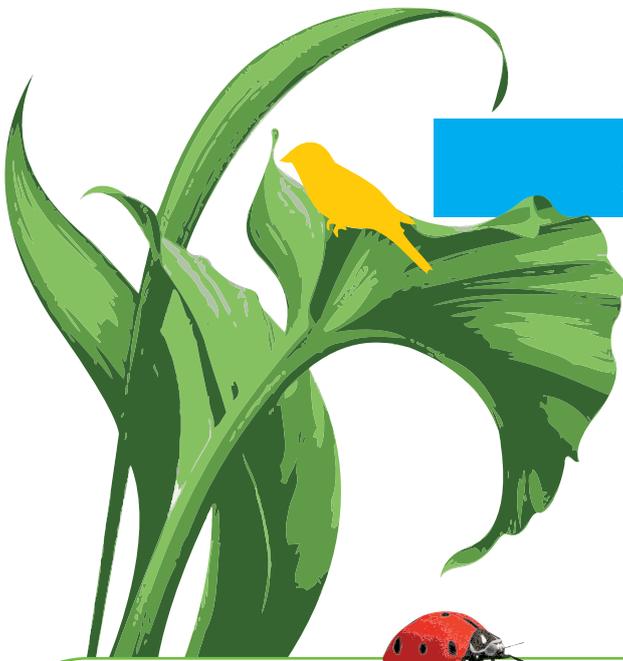
**Cette démarche sera entièrement à la charge du particulier.**

La remontée de ces inscriptions permettra à POLLENIZ d'organiser des interventions.



La Chevrolière





**AGENDA 21**  
La Chevrolière

## Le Frelon asiatique

Redoutable prédateur d'abeilles, il est capable de réduire à néant une ruche en quelques jours. Ses prélèvements sur la faune pollinisatrice peuvent aussi perturber les productions végétales et agir directement sur la biodiversité et les richesses naturelles. En terme de santé publique, il présente une menace sérieuse pour les personnes sensibles en raison de son mode de défense basé sur une riposte en nombre et un mode d'agression violent.

**Si vous découvrez un nid, signalez-le auprès de la mairie, qu'il soit sur un domaine privé ou sur un domaine public, la première action à mener sera de contacter l'accueil de la Mairie au 02 40 13 30 00.** Un référent communal se déplacera pour constater et authentifier le nid. Il transmettra à Polleniz une fiche de demande de destruction, cette fiche précisera les informations sur la situation et les caractéristiques du nid. Et au vu de ces éléments Polleniz missionnera une entreprise agréée qui procédera à la destruction du nid. **Le cout de l'intervention varie en fonction de la hauteur du nid et si l'opération nécessite ou pas l'utilisation d'une nacelle. La Commune financera ce coût, moins un forfait de 30 euros restant à la charge du résidant du lieu où se trouve le nid.**



## Les Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE)



Les ragondins et les rats musqués sont des animaux nuisibles car ils ont un impact sur les écosystèmes, les productions végétales, les ouvrages hydrauliques et la santé publique (transmission de maladies comme la leptospirose).

Le piégeage peut être effectué uniquement à l'aide de cages-pièges permettant de libérer les espèces non ciblées.

**La mairie dispose d'une liste de piégeurs bénévoles que vous pouvez solliciter. Dans tous les cas, si vous souhaitez faire intervenir un piégeur, le propriétaire du terrain devra donner son autorisation écrite en mentionnant bien «dans le cadre de la lutte collective contre les RAE.»**

**303 000 animaux capturés en 2016, et 2 800 piégeurs bénévoles dont une majorité de chasseurs.**

## Les oiseaux

Les pigeons domestiques et les étourneaux notamment, provoquent des dégâts aux semis et aux récoltes, des problèmes sanitaires, dégradent les bâtiments publics, les véhicules, du couvert végétal par leurs déjections.

**NÉ PAS LES NOURRIR** afin de ne pas créer des regroupements qui sont nuisibles à l'espèce elle-même.

## Les taupes

Au delà du fait que la taupinière altère la qualité des paysages, la terre des taupinières entraîne des fermentations butyriques dans les ensilages et une diminution de la qualité du lait.

**Faites appel à un taupier!**

+ d'infos sur  
[www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)

